



VAE

DEAP - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

ÎLE-DE-FRANCE

Cette formation est éligible au CPF. Identifiant CPF : 200

Présentation du diplôme

La VAE est un droit individuel qui repose sur le consentement du candidat. Elle permet de valider partiellement ou en totalité un diplôme sur la base des compétences développées par des expériences bénévoles ou professionnelles antérieures.

Pour avoir des informations générales vous pouvez vous connecter à : www.vae.gouv.fr.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis

Toute personne justifiant d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, ceci quel que soit l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation. (Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 08/08/2016)

Avis de recevabilité obtenu auprès de l'ASP après instruction du livret 1.

Durée

- **Entre 12 et 30 heures** (24h d'accompagnement à l'écriture et 6 heures d'accompagnement à l'oral), au centre de formation et en distanciel.
- **Entretien individuel minimum 3 heures.**
- **Regroupement collectif minimum 3 heures.**

Lieu

Centre national de formation ifac
53 rue du Révérend Père Christian Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine

Dates de formation

En présentiel de 9h à 13h :

| | |
|------------------------|------------------------|
| mardi 30 mars 2021 | jeudi 9 septembre 2021 |
| mercredi 28 avril 2021 | jeudi 7 octobre 2021 |
| mercredi 26 mai 2021 | mardi 9 novembre 2021 |
| mercredi 23 juin 2021 | mardi 7 décembre 2021 |
| mardi 20 juillet 2021 | |

Pour d'autres dates de rendez-vous, merci de prendre contact avec nos services.

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription accompagné de votre avis de recevabilité auprès du contact ci-dessous. Notre service vous enverra une convocation à réception.

Sélections

Pour faire valider les acquis de son expérience, la demande se fait auprès de l'ASP. C'est la première étape contractuelle appelée «demande de recevabilité».

Ce dossier de candidature est appelé livret 1.

Cette recevabilité atteste que le candidat(e) a fait preuve d'une expérience cumulée de 12 mois et d'un minimum de 1607 heures en rapport avec le diplôme visé.

Se renseigner auprès de l'ASP au 0810 017 710. Dossier en téléchargement sur le site : www.asp-public.fr. Il faudra fournir l'avis de recevabilité pour bénéficier d'un accompagnement VAE.

La décision de recevabilité est prononcée après instruction et au vu des informations et des pièces justifiant des expériences réalisées.

Contact :

Valérie ZERBIB

01 46 88 10 62

valerie.zerbib@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale





Objectifs

L'accompagnement vise à transmettre au candidat(e) une aide méthodologique afin d'acquérir une méthode de travail pour identifier les activités, les analyser et les décrire en détail grâce à un questionnement.

Contenu de la formation

L'accompagnement VAE vis à transmettre une méthodologie au candidat. Il s'appuiera sur les référentiels du diplôme visé. Les étapes de l'accompagnement comprennent :

- Présentation du diplôme et du référentiel.
- Présentation des modalités de certification et des procédures.
- Remise du guide d'accompagnement à la VAE.
- Présentation du rôle du jury, accompagnateur et candidat.
- Charte déontologique à l'accompagnement.
- Présentation de la méthodologie.
- Inventaire des expériences bénévoles ou professionnelles.
- Choix des activités pertinentes au regard du référentiel.
- Entretiens individuels et rédaction des expériences. Préparation à l'entretien avec le jury.

Tarifs

Coût de l'accompagnement :

| | |
|-----|-------|
| 12h | 950€ |
| 30h | 1900€ |

Modalités de financement : Consulter notre site internet

Méthodes mobilisées

- Entretiens d'explicitation individuels
- Échange avec des pairs en collectif
- Accompagnement à la rédaction des expériences.
- Simulation à l'entretien avec le jury

Modalités de recevabilité

La présentation des expériences - Livret 2

Lorsque le livret 1 a été déclaré recevable, le candidat(e) peut faire une demande de validation en déposant un dossier de VAE «Livret 2», dans lequel il/elle aura à décrire son expérience.

Le candidat(e) peut demander un accompagnement pour choisir et décrire les activités pertinentes.

Modalités d'évaluation

La validation se réalise sur présentation du Livret 2 lors d'un entretien devant un jury composé de deux membres.

Il faudra décrire votre expérience et vos acquis professionnels auprès d'enfants pour chacun des modules suivants :

- Activités de la vie quotidienne et d'éveil
- Observation de l'état d'une personne
- Réalisation de soins
- Installation et mobilisation
- Communication
- Entretien des locaux et du matériel
- Transmission d'informations
- Organisation du travail

Une demande validation partielle peut être faite. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues par la VAE sont acquises définitivement. Elles permettent des dispenses d'épreuve en fonction des équivalences totales ou partielles prévues.

Un candidat(e) ne peut déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à 3 demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

Les contextes d'exercices pris en compte : Les situations de salariés, non-salariés, bénévoles, agent public ainsi que les cadres spécifiques suivants :

- Les périodes de formation initiale et continue en milieu professionnel,
- Les stages pratiques et les périodes de formation pratique des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

La durée de l'expérience prend en compte l'activité exercée de manière continue ou discontinue à temps plein ou à temps partiel.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr